



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_075

Séance du 02 septembre 2026

Le 02 septembre deux mille vingt-six à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Date de l'envoi de la convocation le 26/08/2026

Etaient présents :

Représentants des communes :

CORNUT Séverine
GAILLAC Josette
ASTRUC Alain
BRUGERON Jean-Noël
COLLANGE Jean-François
DURAND Bernard
ITIER Jean-Paul
POURQUIER Jean-Paul
SAINT LEGER Francis
SCHWANDER Marc

Etaient excusés :

Représentants des communes :

BOUNIOR Lionel
BREMOND Patricia
GERMANAUD Alain
JACQUES Jérôme

Représentants des établissements publics :

SOULIER Samuel

Monsieur Bernard DURAND donne pouvoir à Monsieur ASTRUC Alain.

Assistaient également mesdames ABINAL Emmanuelle, Directrice du Centre de Gestion et MOUTAILLER Céline, Directrice Adjointe, ainsi que monsieur DITGEN Réginald, responsable du pôle Gestion publique à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu la délibération n°2016_087 du Conseil d'administration du 16 décembre 2016 portant adhésion au GIP ;

Vu la délibération n°2023_028 du Conseil d'administration du 10 mars 2023 approuvant la signature de la convention d'utilisation des logiciels du GIP ;

Le Centre de Gestion de la Lozère est membre du GIP Informatique des centres de gestion, créé par arrêté interministériel N°INTB1715923A du 9 juin 2017 (JO du 17 juin 2017).

Le GIP a pour mission de proposer aux centres de gestion et aux centres interdépartementaux de gestion une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information

Le GIP propose un catalogue de logiciels disponibles à destination des centres de gestion adhérents.

Ces avenants ont pour objet de compléter la convention d'adhésion aux applications du GIP Informatique des Centres de Gestion par l'adhésion aux applications :

Afin d'accompagner l'augmentation de l'activité et de moderniser ses méthodes de travail, le CDG48 souhaite déployer deux logiciels proposés par le GIP des CDG :

- Inspection, Observation, Territoire, Amélioration (IOTA)

IOTA sera utilisé pour la gestion des procédures d'inspection, en remplacement de l'ancien logiciel fourni par les Éditions Territoriales, qui ne répond pas pleinement aux besoins du CDG48 et dont le coût est jugé trop élevé au regard des services rendus (5000€ annuel).

Cette application est conçue pour moderniser et dématérialiser les procédures d'inspection réalisées par les agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) des CDG. Cette solution nomade et sécurisée facilite la préparation et la planification des visites, la saisie des observations et des photographies sur tablette, ainsi que la génération automatisée de rapports personnalisés, en s'appuyant sur un référentiel réglementaire commun régulièrement actualisé par les centres de gestion adhérents.

- Agirhe Instances

Cette solution permettra de dématérialiser la gestion des instances, jusqu'à présent réalisée intégralement sous format papier, afin de simplifier le traitement des dossiers, de sécuriser les échanges et d'améliorer leur suivi, depuis la saisine des collectivités jusqu'à la notification des avis et à la signature électronique des procès-verbaux. Accessible en ligne, l'outil facilite l'instruction des dossiers, l'organisation des séances, le suivi des expertises et les échanges avec les agents, les collectivités et les membres des instances, tout en garantissant la protection des données sensibles grâce à un hébergement agréé pour les données de santé.

Les montants à budgéter sont les suivants :

- IOTA : Coût estimatif pour une année complète : 1 066.25 €. Pour un démarrage à compter du 1er Septembre, donc avec prorata temporis à 40% : 426.50 €

- Agirhe Instances : Formation initiale des utilisateurs : 2700€, formation de 3 jours dans les locaux du CDG 48.

Contribution annuelle à la maintenance, au support du logiciel et à son hébergement : 1350€.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer les avenants à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG pour l'application IOTA et la solution Agirhe Instances.

D'AUTORISER le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer les avenants à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG pour l'application IOTA et la solution Agirhe Instances.

D'AUTORISER le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,

Mende, le 02 septembre 2026

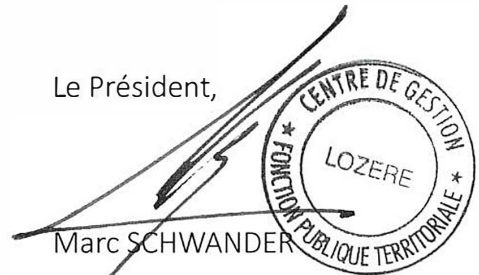
Le secrétaire de séance

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Marc SCHWANDER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.